

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

5 mai 2019

RESTAURATION DE NOTRE-DAME DE PARIS - (N° 1918)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 72

présenté par

M. Ciotti, M. Quentin, M. Larrivé, M. Lurton, Mme Lacroute, Mme Tabarot, Mme Le Grip,  
M. Parigi, Mme Louwagie et Mme Corneloup

-----

**ARTICLE 2**

Après le mot :

« restauration »,

insérer les mots :

« à l'identique ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

L'objectif de cet amendement est de prévoir explicitement que la restauration de Notre-Dame de Paris se fera à l'identique.